

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 13 (1925)

Artikel: Les idées sociales et politiques de Charles Secrétan
Autor: La Harpe, Jean de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES IDÉES SOCIALES ET POLITIQUES DE CHARLES SECRÉTAN

Les œuvres sociales et politiques de Charles Secrétan, bien que datant de quarante ans, présentent un incontestable intérêt d'actualité ; aussi vaut-il la peine de les présenter sous une forme systématique dans l'époque troublée où nous vivons.

Demandons-nous d'abord quels sont les caractères dominants de son œuvre sociale et politique. Ce n'est ni une tentative de reconstruire la société sur des bases nouvelles, ni un programme circonstancié d'action politique à la manière d'un chef de parti, ni l'énoncé de rêves lointains ; ce qu'il nous apporte est bien différent. Tout d'abord il se fera une idée aussi précise que possible de la situation présente en fonction de l'avenir immédiat ou plus lointain : « Etre de son temps fut toujours la grande affaire pour le grand nombre ; mais lorsqu'il s'agit de l'avenir, il importe peut-être davantage d'appartenir au petit nombre qui juge son temps », écrit Secrétan (1) ; se placer résolument en face des problèmes que l'expérience sociale pose à la réflexion, les examiner à la lumière de principes fondamentaux, en tirer les conclusions pratiques en vue non de les imposer, mais de les proposer à l'attention de l'élite soucieuse des intérêts généraux, voilà la tâche qu'il assume. Pour lui, la question véritable et pressante, la tâche urgente, « c'est de faire des hommes qui soient des hommes »(2). Contribuer à la formation d'une élite de caractères fermes et droits, d'intelligences lucides et de consciences délicates, montrer à

(1) *La civilisation et la croyance*, Préf., p. 11. — (2) *Ibid.*, p. 117.

cette élite les maladies de son temps et lui proposer des remèdes, tendre à fixer les conditions de l'action sociale et politique, telles sont les préoccupations dominantes de celui qui écrivait : « Faire quelque chose, être quelqu'un, laisser un sillon derrière soi, un sillon fécondé, apporter un grain de sable à la maison que se construit l'humanité, voilà l'ambition. » (1) Et dans les pages ardentes de ce penseur qui fut un créateur d'énergie, un inspirateur d'héroïsme moral et un homme de discipline, passe je ne sais quel souffle vigoureux de foi, quelle éloquence soutenue et contenue qui vous emporte vers des sommets où l'air est plus pur, l'horizon plus clair et plus vaste. Sa pensée sociale et politique est surtout un dynamisme, une inspiration et une puissance aux grands cadres nettement définis. Et ce dynamisme, cette puissance de soumission et de discipline, est à cent lieues de la brutalité malsaine et de l'individualisme patriotard d'un Charles Maurras ou de la duperie collectiviste d'un Marx ; c'est un remède pour ceux qui se refusent à reconnaître cette évidente vérité, comme quoi il n'y a de société véritable que là où la liberté du gouverné et l'autorité du gouvernement s'équilibrent et se prêtent respectivement main forte.

L'orientation définie, définissons les principes qui sont au cœur de sa pensée, la valeur hiérarchiquement supérieure aux autres ; il pose résolument, fidèle à la tradition kantienne, *le primat de la valeur morale* : « S'il existe un ordre, écrit-il, il est clair que le bien moral, primant tout, contient tout, contient les raisons de tout. » (2) La vérité morale nous confère-t-elle le droit de repousser toutes les autres formes de vérités et de réalités ? Non, répondra Secrétan, mais lorsqu'il s'agit d'une philosophie, d'une sagesse qui enseigne à l'homme l'art de bien vivre et de bien mourir, le critère moral permet d'écartier les conceptions contraires aux exigences les plus impérieuses de la conscience morale et aux conditions même d'une vie conforme au bien : le mal et l'erreur sont tout un. « Dans cette situation, déclare-t-il, je me demande s'il est plus conforme à l'intérêt social d'affirmer la croyance à l'obligation morale ou de travailler à la détruire en l'expliquant comme une illusion incompatible avec une conception scientifique de l'univers et de l'humanité. » (3) L'obligation morale, tel

(1) *Civil.*, p. 117. — (2) *Ibid.*, p. 128. — (3) *Ibid.*, p. 129.

est à ses yeux le centre non seulement de l'action mais de la pensée théorique. « De quelque manière qu'il soit produit, écrit-il, le sentiment de l'obligation est le fait central, le fait réel dont il faut partir. » (1)

Le principe de l'obligation morale — de discipline, j'insiste là-dessus — placé au cœur de tout, ne peut être effectif et réel qu'à la condition d'être efficace et de correspondre aux puissances de la volonté ; être obligé implique que l'on peut, que la volonté peut se soumettre ou se démettre *librement* ; « la croyance à la liberté de choix est inséparable de la croyance à l'obligation » (2), écrivait Secrétan. Un homme qui ne serait pas libre ne saurait être obligé, il serait contraint ; « être contraint » n'est pas synonyme « d'être obligé » : la contrainte ressortit au monde de la nécessité, l'obligation est l'apanage de la liberté.

Qu'est-ce qui va déterminer le contenu de cette obligation ? C'est, répond Secrétan, notre *nature* et notre histoire ; il échappe de la sorte au légalisme un peu formel de Kant. Or notre nature n'est pas dans son essence une réalité fixe et inamovible ; elle est un mouvement, un passage du possible au réel, quelque chose qui des profondeurs même de la liberté tend vers une stature parfaite. « *Deviens (en fait) ce que tu es en principe* » (3), proclame-t-il. Si l'action véritable est en quelque sorte le déploiement d'une virtualité, l'action dans le temps et l'espace de cet être qui pourrait à chaque instant agir autrement qu'il n'agit, l'expérience, l'histoire, l'examen attentif du résultat obtenu et des possibilités de demain seront indispensables. Autrement dit, le principe dépendra du réel dans lequel il s'insère ; le fruit succulent ou amer de l'action sera produit à la fois par la fleur et par la graine, mais aussi par tout ce qui concourt à sa maturité. Ainsi l'idéalisme moral de Secrétan se double d'un réalisme que l'on ne peut négliger sans fausser l'unité intime de sa philosophie.

Mais si la nature humaine comporte l'affirmation de soi-même, il ne faut pas négliger la multiplicité des individus. Si chacun agit, même par goût de « sincérité » conformément à sa nature, c'est le chaos, le désordre et l'anarchie, chacun se heurtant à son voisin qui nécessairement est un obstacle pour lui. La guerre de chacun contre tous, c'est l'expression de l'égoïsme qui replie l'indi-

(1) *Civil.*, p. 131. — (2) *Ibid.*, p. 135. — (3) *Ibid.*, p. 112.

vidu sur lui-même, et de l'orgueil qui l'oppose à la totalité. Or une telle attitude engendre un état de fait contraire aux enseignements les plus élémentaires de cette conscience qui prescrit à chacun d'être lui-même mais « nous prescrit [aussi] d'agir comme si notre bien et notre bonheur étaient inséparables du bonheur et du bien du tout auquel nous appartenons » (1). Ces deux exigences collatérales de l'affirmation de soi-même et de l'intégration de chacun dans un tout plus vaste, conservées toutes deux, posées simultanément, ne sont conciliables qu'à la condition de « considérer l'humanité comme une totalité véritable, dont l'unité virtuelle est appelée à se réaliser par le libre concours des éléments individuels qui la composent » (1). Or la seule force capable de réaliser cette solidarité, cette volonté d'unité, c'est l'amour, et l'amour c'est le salut.

« L'obligation dans la liberté et la solidarité » telle est la formule qui réunit en un tout les principes de liberté et d'autorité ; la soumission volontaire considérée comme l'acte le plus complet de liberté, tel est le leitmotiv de la philosophie secrétanienne, tel sera aussi le fondement de sa doctrine sociale et politique, que nous allons résumer dans ses grandes lignes.

* * *

Secrétan fondera toute sa doctrine politique sur une certaine conception de la société : il renvoie dos à dos l'individualisme qui sacrifie la société à l'individu, et le collectivisme qui sacrifie l'individu à la société. En fait l'individu et le lien social sont deux données positives ; par conséquent, l'attitude véritable consiste non à supprimer l'un des deux termes du problème, mais à opérer une conciliation entre les contraires et à lever l'apparente contradiction entre eux.

Considérons donc la position respective des deux termes en présence : l'individualité véritable n'apparaît que dans le monde organique ; l'individualité vivante est une unité anatomique et physiologique, discrète, substantielle par rapport à sa matière. Mais dans la sphère organique, l'individu est éphémère ; sa réa-

(1) *Civil.*, p. 113 et 114.

lité n'a rien de permanent ; « ce qui subsiste, écrit Secrétan, c'est l'espèce se réalisant dans les individus » (1). Plus loin il ajoutera : « La sphère organique est celle où la substantialité permanente de l'espèce se manifeste par l'incessante production des individus » (2). Les individus soutiennent avec l'espèce le même rapport que la gerbe d'étincelles avec le brasier qui la produit incessamment : le jaillissement continual des individus ne tire sa lumière et sa chaleur que du brasier de l'espèce, source intarissable de vie.

Mais si nous passons du monde organique à celui de l'esprit et de la liberté, l'individu y acquiert une signification plus compréhensive et plus durable. En effet l'homme, en tant qu'être moral, peut librement assigner à son existence un but et le poursuivre de son propre chef. « Il y a de l'infini dans la personne humaine » (3), déclarait Secrétan. L'homme tient entre ses mains les fils de sa destinée dont il pourra composer le tissu qu'il voudra. « L'individu comme tel, écrit Secrétan, est d'une valeur absolue, parce qu'il est un être moral. » (4)

Mais cette personnalité morale se conçoit-elle dans son isolement, loin d'autrui ? S'enfermerait-elle dans la solitude d'un orgueil pharisaïque et du salut individuel ? Supportera-t-elle le grand air de l'humanité ou lui préférera-t-elle l'atmosphère un peu renfermée et stagnante du cloître ? Trouvera-t-elle, dans l'affirmation de soi-même la plénitude de son génie intérieur ? « Non, répondra Secrétan, car la foi chrétienne nous enseigne aussi la solidarité des générations et des peuples, la solidarité de l'humanité. La solidarité ne se conçoit pas sans l'unité. » (5) D'un bout à l'autre de son œuvre, le philosophe de Lausanne a soutenu le même point de vue ; « dans sa signification primitive et pure l'individualité est un moyen... d'atteindre l'unité vraie, l'unité voulue, l'unité morale, l'unité de communion et, pour tout exprimer en un mot, l'Amour » (6), écrivait-il dans son premier ouvrage ; il conclura *La civilisation et la croyance* par ces mots : « L'évolution naturelle de cette planète se termine à l'humanité pour faire place à l'histoire. Dans l'humanité, l'agent de l'évolution historique

(1) *Recherches de la méthode*, p. 270. — (2) *Ibid.*, p. 273-5. — (3) *Ibid.*, p. 277. — (4) *Ibid.*, p. 278. — (5) *Ibid.*, p. 287. — (6) *Philosophie de la liberté*, t. II (Ed. 1849), p. 224.

prend conscience de lui-même en se rattachant à son principe. L'humanité sans Dieu ne serait plus l'humanité. » (1)

En un mot, la société présente un double aspect : matériel et spirituel, biologique et moral. Suivant le premier, l'espèce conditionne l'individu, l'unité précède la multiplicité ; suivant le second, la personnalité libre conditionne la solidarité, la multiplicité précède l'unité. Ainsi, au total, la société des hommes ressemble aux rayons qu'une source de lumière projette en faisceaux divergents et qu'un prisme géant ramène à l'unité, par la convergence vers un point situé à l'infini de notre horizon spirituel : de l'interdépendance à la solidarité, de la contrainte à l'obligation, de l'individu à la personne, tels sont les caractères essentiels de la doctrine sociale de Secrétan.

Partant de cette analyse, Secrétan va constituer « trois sphères de la vie humaine, dont chacune a ses lois propres, bien différentes de celles qui régissent les deux autres : la religion, le droit, l'industrie ; le règne de l'amour, de la justice, de l'intérêt » (2). Nous distinguerons de la sorte trois aspects de la société que nous désignerons dans un langage plus précis que celui de Secrétan par les termes de société de religion, société politique et société économique. Cette division tripartite, modelée sur les trois ordres de Pascal de l'aveu même de son auteur, proche de la morale de Renouvier qui distingue entre l'état de guerre et l'état de paix, prolongement de la doctrine politique de Kant, largement inspirée de la distinction traditionnelle du christianisme entre la chair et l'esprit, est à notre sens le pivot même de la sociologie secrétanienne et le centre de cristallisation de sa réflexion politique.

La société de religion occupe le sommet de cette pyramide qu'est la société, dont la base et la partie médiane représentent les plans économiques et politiques. Les hommes y sont réunis par la communion dans une même foi, par la communauté de biens spirituels, « c'est la plus haute sphère, où règne l'amour, écrit Secrétan, et par conséquent la liberté, car la contrainte est impuissante à nous faire aimer, et les manifestations extérieures qu'elle imposerait, n'auraient aucune valeur morale. Le but de cette activité spontanée, religieuse et morale à la fois, c'est la commu-

(1) *Civil.*, p. 396. — (2) *Recherches*, p. xxviii.

nion du bonheur dans la réciprocité du sacrifice. La société fondée sur ce principe serait la véritable Eglise. » (1)

Nous en avons suffisamment parlé jusqu'à présent pour ne pas insister davantage sur ce point. Mentionnons seulement que c'est du devoir que découlera la notion même du droit à laquelle nous allons faire appel tout à l'heure ; la source de ces « droits de l'humanité » que Secrétan s'efforce de préciser, de ces droits naturels, réside précisément dans la société de religion plus ou moins réalisée. « Chaque individu, chaque peuple, chaque civilisation, écrit-il, trouvent la mesure, le nombre et la définition de leurs droits dans la notion du devoir à laquelle ils sont parvenus. » (2)

Sans doute il serait à souhaiter que les hommes s'agrègessent immédiatement en société de religion ; mais l'idéal posé, il convient d'examiner ses possibilités de réalisation. « Le meilleur ou le moins mauvais possible dans les circonstances du présent, sérieusement et froidement considérées, sera l'objet pratique de notre effort ; mais sans la claire vision de l'idéal nous ne concevrions point ce mieux relatif, et de plusieurs maux nous choisirions peut-être le pire » (3), écrit notre auteur.

Quel est dans l'état actuel de l'humanité ce « mieux relatif » ? C'est une *société politique* où les hommes sont réunis les uns aux autres par le dehors et l'extérieur, à défaut de l'union véritable. Elle portera sur l'accomplissement de certains devoirs et la sauvegarde de droits déterminés ; « l'accomplissement n'en est exigible par voie de contrainte que dans la mesure indispensable à la conservation des droits d'autrui » (4). Les hommes constitueront des lois, les feront observer et trancheront les difficultés qu'elles soulèvent ; pour arriver à cette fin, ils ont instauré des gouvernements, les ont armés du pouvoir *de contrainte*. On substitue au principe d'obligation qui gouverne la société de religion, celui de contrainte qui constitue la base de toute société politique. « Sans l'Etat, écrit Secrétan, l'individu dépendrait entièrement du bon vouloir de ses semblables. » (5)

Cette société politique a sa raison d'être non seulement négative mais positive ; Secrétan donne en tête de *La Civilisation et la croyance* une belle définition de la société politique ; « elle a

(1) *Recherches*, p. xxii et xxiii. — (2) *Les droits de l'humanité*, p. 5. —

(3) *Ibid.*, p. 4. — (4) *Ibid.*, p. 1. — (5) *Recherches*, p. xxii et xxiii.

pour objet, dit-il, de faire régner la paix chez ses membres, en faisant connaître la justice à ceux qui l'ignorent et en réprimant ceux qui l'enfreignent » (1). En effet, il faut commencer par limiter les égoïsmes mutuels, les rivalités et les haines réciproques entre individus, assurer l'application des lois et le respect des contrats, pour préparer l'avènement d'une société d'amour où la fraternité se substitue à la rivalité.

Si cette société procède par contrainte, si elle substitue à l'exercice de la justice celui de la loi, elle n'en a pas moins pour objet principal, pour raison d'être de garantir au citoyen la liberté civile, de le mettre à l'abri des coups de force de toute nature. Qu'est-ce donc que cette liberté civile ? Est-ce l'arbitraire d'un individu tout-puissant ? « Non point, dira Secrétan ; c'est la liberté de faire ce qu'on veut, mais non pas tout ce qu'on veut, même quand on le peut. La liberté politique est donc une liberté limitée, limitée par le droit d'autrui, c'est-à-dire par l'égalité. Que tout autre acte soit licite dès qu'il est compatible avec l'exercice de la même activité par tous les autres, voilà la liberté. Aussi n'est-il pas raisonnable d'opposer la liberté à l'égalité, comme on l'entend faire assez souvent. La liberté sans l'égalité n'est pas la liberté du peuple, c'est le privilège et la domination d'une classe. L'égalité sans la liberté n'est pas l'égalité, c'est la prérogative du maître, de ses fonctionnaires et de ses favoris. » (2) Cette déclaration est importante et mérite d'être retenue, car nous verrons chez Secrétan des thèses contraires ou du moins qui semblent contraires à première vue ; mais la contradiction se lève facilement lorsqu'on restitue à chaque opinion sa place dans l'ensemble. Égalité de tous devant la loi en vue de garantir à chacun le maximum de liberté compatible avec celle d'autrui, instauration d'un gouvernement qui soit la garantie d'un régime d'ordre et de légalité, compromis habile entre l'individu considéré dans ses relations avec autrui et la collectivité de tous, équilibre entre la partie et le tout en un mot, tels sont les caractères de la société politique.

Vient enfin un troisième aspect de la vie en société, celui de la *société économique* constituant la base de la pyramide dont nous parlions tout à l'heure. En effet si l'homme est membre d'une so-

(1) *Recherches*, p. 15. — (2) *Discours laïques*, p. 335-336.

ciété de religion, s'il participe en tant que citoyen à la vie politique, il participe aussi de l'animalité, car comme l'animal il naît, grandit, mange, boit, dort, se reproduit et meurt ; il appartient à une espèce condamnée par la force même des choses à pourvoir à une subsistance difficile en soutirant à la nature ce que celle-ci veut bien lui donner ; il est en un mot membre d'une société économique que Secrétan définira dans les termes que voici : « La nature, écrit-il, ne nous fournit des moyens d'exister et de jouir qu'à la condition du travail. L'appropriation et la transformation de la nature par le travail, et son fruit qui est la richesse, forment une troisième sphère d'activité, un troisième but, inférieur en dignité aux deux précédents, mais qui ne conserve pas moins sa valeur propre. » (1)

Les hommes y sont liés les uns aux autres par le profit et *l'intérêt* ; or cette relation n'est ni volontaire, ni imposée par un gouvernement ; elle naît du simple fait que les hommes doivent s'approprier leur subsistance et satisfaire à des besoins fondamentaux que leur nature animale leur impose. L'intérêt individuel réglera les démarches individuelles de chacun vis-à-vis d'autrui : quel avantage va-t-il résulter pour moi de telle relation se demandera le commerçant ? « Le seul fondement possible de la société économique, écrit Secrétan, est l'intérêt personnel du travailleur. » (2)

Or en quoi consistera cet intérêt ? A amasser de la richesse, à constituer un capital grâce à l'épargne patiente du travailleur économe ou avare et grâce à la transmission par héritage ; ainsi l'aboutissement naturel, le développement normal de la société économique c'est le capitalisme ; « bref, le travail fondé sur l'intérêt du travailleur n'est pas absolument la société d'aujourd'hui, dont les abus les plus criants résultent peut-être moins du libre jeu des facultés naturelles que de monopoles constitués par l'autorité politique ; mais enfin c'est le régime de la concurrence, la loi du plus fort, avec ses inégalités révoltantes, avec ses excès et ses privations, avec l'oisiveté, foyer du vice, et le dénuement, conseiller du crime » (2), écrit Secrétan, dans un langage d'une étonnante verdeur.

Société de religion fondée sur l'amour, société politique sur la contrainte, société de commerce sur l'intérêt, tels sont les trois

(1) *Recherches*, p. xxvi. — (2) *Civil.*, p. 48 et 49.

étages de cette immense pyramide qu'est la société ; mais entendons-nous bien, il ne s'agit pas de trois entités scolastiques qui constituerait par addition le tout véritable, mais de trois points de vue sur une réalité où tout se tient ; points de vue très précieux, car ils correspondent psychologiquement et socialement à des diversités réelles, car ils nous permettent de concevoir sous une hiérarchie de valeurs des états opposés et pourtant point contradictoires.

La société est donc un organisme compliqué et complexe qui tend à se développer sur des plans différents ; elle n'est pas un mécanisme qui, simplifié à outrance, établit entre chacun de ses rouages une relation de dépendance absolue et uniforme ; mais elle n'est pas davantage un chaos d'individus, la résultante ou la moyenne d'une infinité d'éléments distribués comme les molécules d'un gaz dans un volume déterminé d'espace et de temps. Elle est une sorte de compromis entre l'individu et la collectivité, une multiplicité de libertés tendant à s'organiser sur le plan de la solidarité suivant des procédés nombreux et variés, par étapes, par degrés de concentration qui vont de la surface au centre, de l'intérêt économique à la solidarité religieuse et morale en passant par l'organisation politique.

Cette distinction entre trois ordres de relations sociales, nous permettra de préciser les problèmes que pose l'état actuel du monde et d'en mieux déterminer la signification : rapports du spirituel et du temporel, multiplicité des nations et des états, droits de la femme, tendances égalitaires modernes, relation de la société politique et de la société économique, communisme, problème du travail, telles sont les grandes questions qui l'ont constamment préoccupé et que nous examinerons rapidement.

La société de religion est supérieure aux deux autres en dignité ; elle tend naturellement à dominer les deux autres formes de la vie sociale, aussi longtemps que la distinction des trois ordres n'est pas nettement reconnue. Or la reconnaissance de cette liberté réciproque de l'Eglise et de l'Etat, aboutit d'une part à la neutralité religieuse de l'Etat et d'autre part à la liberté de l'Eglise, maîtresse de ses destinées. La société de religion perdrait son caractère religieux en s'attribuant un droit quelconque de contrainte ; car « l'Eglise, écrit Secrétan, ne saurait ni commander, ni punir sans cesser d'être ce qu'elle est : une communauté fondée sur le

principe de la religion, sur la libre volonté, sur l'amour. Ses prérogatives s'évanouiraient naturellement avec ce qui fait son essence » (1). C'est donc la condamnation sans appel des prétentions ultramontaines et cléricales à soumettre le temporel au spirituel, le civil au religieux ; mais c'est inversément la condamnation du césaro-papisme que la réforme du seizième siècle, celle de Luther notamment, avait substitué au papisme tout court. Reconnaître l'indépendance de l'Eglise, l'un des aspects de la société de religion, dans les limites que prescrit la société civile et préserver celle-ci de la main-mise cléricale, c'est déterminer un ordre conforme à ce mot du Galiléen : « Rends à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ».

L'Etat étant nettement discriminé de la société de religion, il convient maintenant d'en approfondir la notion. Partout aujourd'hui la démocratie tend à s'imposer ; « tous les peuples s'y affaissent plus ou moins rapidement en vertu de leur pesanteur » (2), écrit Scérétan ; c'est un courant qui monte du fond de l'histoire et Scérétan a le bon goût de ne pas jouer au restaurateur d'institutions anti-démocratiques et condamnées par avance. Il marque avec une grande impartialité les avantages que présentent les régimes aristocratiques, sans se dissimuler toutefois leurs inconvénients. « Sauf une armée conquérante, écrit-il, on cherche en vain la force qui pourrait abolir durablement la démocratie une fois qu'elle s'est installée. Rien ne saurait en arrêter le progrès, bien qu'il puisse quelquefois être retardé. » (3) Aux raisons historiques qui militent en sa faveur, s'ajoutent des raisons de justice ; Scérétan remarque avec force que « le principe de la démocratie est juste, pour peu que l'existence de la société, c'est-à-dire de l'humanité le soit elle-même ; car nul, finalement, n'a qualité pour dire : « C'est à moi de commander, à vous d'obéir » (3). En effet, chacun a le droit de revendiquer une part dans la gestion d'intérêts qui le concernent plus ou moins directement et dont la méconnaissance peut avoir des conséquences graves pour lui ; le gouvernement de la noblesse ne s'arroge-t-il pas de formidables priviléges économiques ? celui des classes riches ne fait-il pas reposer sur les masses pauvres le poids de la guerre et de l'impôt ? celui des hommes ne tient-il pas en tutelle le sexe faible, lorsqu'il ne voue

(1) *Recherches*, p. xxix. — (2) *Civil.*, p. 40. — (3) *Ibid.*, p. 31 et 32.

pas la fille pauvre aux plaisirs du sexe fort ? Non seulement des arguments historiques militent en faveur de la démocratie, mais la justice elle-même plaide pour elle.

L'Etat dont nous parlons nous le supposons seul vis-à-vis d'une nation unique, abstraction en quelque sorte juridique. En fait, il y a non un Etat mais une foule d'Etats et de nations. Cette multiplicité d'Etats rivaux est juridiquement contradictoire avec la notion même de l'Etat : en effet la raison d'être de l'Etat, c'est de procurer la paix à ses ressortissants ; l'Etat dispose d'une force armée, d'un droit de sanction contre ceux qui voudraient troubler l'ordre et faire régner la tyrannie ou la terreur. Or en matière de politique extérieure, chaque Etat s'attribue la même souveraineté qu'à l'intérieur. Le principal apanage de cette souveraineté c'est le droit de déclarer la guerre sans autre. « Ce droit de guerre et de paix, où chacun met son orgueil, écrit Sécrétan, contredit absolument la raison d'être de la société politique en général. Ce droit, qui fait l'essence même de l'Etat particulier, est la négation virtuelle de l'état. » (1) Or comment mettre fin à ces contradictions internes ? Comment combler cette lacune ? Par une organisation internationale des Etats, répond-il. Là est le seul et unique remède à l'anarchie internationale qui menace de dissolution la civilisation elle-même. L'heure de l'instauration des Etats-Unis d'Europe n'a pas encore sonné, mais elle se prépare lentement : On commencera par des alliances « dont la prolongation conduit les alliés à consolider leur pacte de résistance en s'interdisant à perpétuité la guerre entre eux » (2). Cette confédération contre le dehors aura besoin de garanties pour vivre ; « ils constitueront un pouvoir collectif en arbitre de leurs inévitables différends ; ils l'assureront contre leurs propres défaillances par l'attribution de ressources financières indépendantes ; ils étendront peu à peu sa compétence aux objets d'intérêt commun, et le gouvernement fédératif aura pris naissance... La confédération universelle n'est pas seulement une vue abstraite, l'aboutissement logique de l'idée d'Etat ; c'est un besoin réel senti d'un grand nombre. C'est à la confédération universelle qu'aspirent les cœurs avides de voir la justice et la paix régner sans contradiction sur la terre. » (2) Telles sont les idées que Sécrétan a toujours soutenues

(1) *Civil.*, p. 16. — (2) *Ibid.*, p. 16.

et défendues avec la dernière énergie en matière internationale. Pour lui « les destinées de l'idée fédérative se confondent avec celles de la démocratie que partout nous voyons grandir » (1).

Et pourtant Secrétan ne se faisait aucune illusion sur les difficultés de cette réalisation ; son esprit muni d'antennes hypersensibles aux grands courants sociaux, distingue parfaitement la réalité présente de la réalisation lointaine. C'est ainsi qu'en 1887, il conclut *La civilisation et la croyance* par ces mots prophétiques : « la vague déferle trouble sur les galets, avec un mugissement où l'on croit discerner comme un sanglot et le tintement sourd du tocsin ». Parlant des Bulgares, il ajoute : « la guerre en Orient, c'est la guerre partout » (2). Et quelle guerre sera-ce ! sanglante, effroyable, véritable « *dies irae* ». Avouons que Secrétan voyait loin, très loin, nous qui voyons se réaliser chacune de ses troublantes affirmations.

Considérons maintenant l'aspect national de la démocratie et demandons-nous quelles en sont les conséquences immédiates pour un état donné, à l'intérieur de ses frontières.

Celle-ci repose tout entière sur une institution qui se nomme le « suffrage universel » : que vaut-elle en soi, abstraction faite d'institutions périmées qu'elle a remplacées ? Tout d'abord ce suffrage n'est pas universel en fait, puisqu'il exclut de son sein la moitié du genre humain, à savoir la femme. Politiquement l'homme persiste à tenir la femme pour une mineure. Dans son *Droit de la femme* et dans de nombreux articles, Secrétan a inlassablement plaidé la cause de la femme. « Le sexe fort, écrit-il, n'a su voir dans sa compagne que l'organe de sa perpétuation et de ses plaisirs. A la question posée autrefois de savoir si les femmes ont une âme, le Code Napoléon a répondu franchement par la négative. Il faut que l'épouse apporte à l'époux sa personne et ses biens sans compensation d'aucune sorte ; il faut que la fille du peuple meure de faim ou se prostitue ; surtout il faut que chacun puisse la séduire impunément. Et ce résultat a paru si précieux que pour l'assurer on n'a pas craint de semer dans la société des enfants qui ne lui doivent que la haine. Les protestations ont beau se multiplier, on ne saurait attendre une réforme sérieuse de ces iniquités aussi longtemps que la voix des femmes

(1) *Civil.*, p. 18. — (2) *Ibid.*, p. 381.

ne pèsera pas dans la balance. » (1) Non seulement ce serait avantagez la femme, relever sa condition, mais ce serait encore travailler en faveur du renforcement des puissances de conservation sociale ; la société tout entière ne s'en porterait que mieux. « Si le rôle masculin, écrit Secrétan, est l'invention, le rôle féminin est l'épreuve et l'imitation, mère de la tradition... N'est-il pas évident que leurs influences doivent se combiner et se marier dans l'industrie, dans l'éducation, dans l'art, dans la culture scientifique, dans l'Eglise et dans l'Etat, en un mot dans toutes les sphères de l'existence? » (2)

Si la démocratie pèche par insuffisance dans ce cas, ne peut-on pas sur d'autres points lui reprocher de pécher par excès? Le grand reproche qu'il faut lui faire, c'est de manquer de freins. Elle ne connaît pas l'opposition entre gouvernement et gouverné au même degré que d'autres régimes ; elle commande et exécute du même coup les ordres de la majorité : l'omnipotence absolue du souverain démocratique, c'est l'énoncé simple et brutal du fait, ni plus ni moins. « La nature aspire à l'aplatissement ; il est bon de s'en souvenir pour faire chemin dans ce monde », écrit-il ironiquement (3) ; or la démocratie plus que n'importe quel autre régime est égalitaire dans son principe, bien qu'elle se fonde sur la justice et sur la liberté. Cet égalitarisme la conduit à « confier le droit d'ordonner à des masses irresponsables, dépourvues de cette culture artificielle qui nous façonne à restreindre nos passions » (4). C'est par conséquent à une majorité qu'elle confiera le pouvoir ; le souverain démocratique sera à la fois le législateur, l'exécuteur des hautes œuvres et le juge des conflits intérieurs. Or cette omnipotence d'une majorité irresponsable et inculte, en vertu de ses tendances égalitaires, tendra à la destruction de toute supériorité, de toute aristocratie qu'il s'agisse de celle de la naissance ou de la fortune, qu'il s'agisse au contraire de la supériorité intellectuelle et morale. Ainsi « la démocratie, sortant d'une commune aspiration vers la liberté, aboutit à la négation de la liberté » (5). Qu'il s'agisse d'instruction, elle favorisera l'enseignement primaire aux dépens de l'enseignement supérieur, condition indispensable pourtant d'une bonne instruc-

(1) *Civil.*, p. 26. — (2) *Les droits...*, p. 58. — (3) *Civil.*, p. 19. — (4) *Ibid.*, p. 27. — (5) *Ibid.*, p. 29-30.

tion élémentaire ; qu'il s'agisse de justice, elle élira des juges « du parti, choisis exprès pour rendre des services » (1) ; qu'il s'agisse de gouvernement, lorsque celui des capacités sera épuisé, il finira toujours par tomber aux mains des plus fourbes, des plus rusés, des plus formidables... « Car d'elle-même la crédulité se porte au devant du mensonge, et lorsqu'on juge un homme capable de tout, on ne se met pas volontiers en travers de son chemin. » (2) Sans doute ces vices ne sont pas le monopole de la démocratie, c'est la pente fatale sur laquelle roule tout régime usé et exploité ; mais il faut les voir bien en face précisément pour les corriger.

Y a-t-il un remède politique à cette situation? Aucun, répond Secrétan ; d'autant moins que le régime démocratique est un progrès par rapport à ceux qui l'ont précédé. Mais alors la situation est-elle sans issue? Il y a une issue pourtant d'ordre moral et non politique ; « chercher dans quelque perfectionnement du mécanisme politique un remède aux excès de la démocratie sans toucher au principe de la démocratie, c'est chercher un levier propre à fonctionner sans point d'appui. L'unique ressource est de gagner les individus l'un après l'autre au respect de la justice. » (3) Mais, objectera-t-on, c'est demander l'impossible ; attendre que tous soient instruits et éduqués, c'est proposer pour la guérison d'un mal certain un remède hypothétique. Non, répond Secrétan, car partout ce sont les minorités qui conduisent ; il suffit de susciter une minorité d'hommes capables, d'esprits clairvoyants et ce but on l'atteindra. « Pour qu'un peuple arrive à borner son action collective il faut et il suffit qu'un nombre de citoyens capable de déterminer un mouvement de l'opinion aient appris chacun pour son compte à se limiter, à se gouverner eux-mêmes. » (4)

Ainsi les remèdes les plus efficaces à ces maux la société politique les trouvera dans un retour à certains principes que lui fournit la société de religion ; il ne s'agit pas pour elle de revenir sur les progrès accomplis, de jouer son petit réactionnaire mais de retrouver dans une atmosphère de liberté véritable et de respect mutuel une compensation aux excès égalitaires de la démocratie victorieuse.

Après avoir examiné les problèmes que les sociétés religieuses

(1) *Civil.*, p. 29-30. — (2) *Ibid.*, p. 31. — (3) *Ibid.*, p. 37. — (4) *Ibid.*, p. 41.

et politiques soulèvent dans l'état actuel des choses, considérons ceux que nous pose la société économique, dans son rapport avec l'Etat notamment. « L'Etat dispose de la richesse collective dans l'intérêt du droit » (1) écrit Secrétan ; autrement dit l'Etat peut et doit réglementer le travail et la richesse, mais exclusivement dans l'intérêt général ; il peut lever les impôts qui lui semblent nécessaires : s'il y a une limite économique, il n'y a par contre pas de limite juridique à l'impôt. Personne ne songerait aujourd'hui à refuser à l'Etat le droit de soustraire des sommes au contribuable si rondelettes soient-elles.

Cependant le capitalisme sur lequel repose l'actuelle société économique, crée un prolétariat véritable ; la loi de l'intérêt qui est celle du plus fort et du plus apte broie une foule d'individus. C'est là qu'est le problème tragique et redoutable, celui dont on peut se demander s'il n'est pas insoluble.

L'entrepreneur tend à demander le maximum de travail pour le minimum de salaire et le salarié le maximum de salaire pour le minimum de travail. Or pour améliorer sa condition, l'ouvrier ne voit qu'un remède, celui du *collectivisme intégral* ; celui qui consiste à assimiler la société économique régie par les lois du travail et de la concurrence à la société politique capable d'exercer la contrainte. Elle rêve de faire de l'Etat le distributeur du travail et de la richesse. Abolir la propriété privée, lui substituer la propriété commune, tel est le rêve du socialisme autoritaire et du communisme. Or est-il vrai que le communisme puisse assurer une amélioration quelconque à la situation présente? Le système capitaliste, malgré toutes ses tares, n'est-il pas encore de beaucoup préférable au régime collectiviste pour la majorité? D'une révolution pareille résulterait-il un bien quelconque? Je laisse la parole à Secrétan : « Un tel ordre, écrit-il (2), ne saurait subsister un seul instant. Il ne serait point ; mais la tentation de l'introduire ferait crouler la civilisation dans le sang avec toutes ses richesses, et les survivants se hâteraient de s'abriter sous un despotisme dont le premier soin serait nécessairement de rétablir le travail en restaurant la propriété individuelle, sans laquelle il lui serait impossible de l'obtenir. » Ces lignes prophétiques datent de 1886. Or l'expérience de ces dernières années a confirmé

(1) *Recherches*, p. xxix. — (2) *Civil.*, p. 44.

d'une manière éclatante la parfaite exactitude de ce point de vue : si mal renseignés que nous soyons sur la révolution russe, il est un point sur lequel nous sommes au clair sur son compte ; la spoliation de la grande propriété par le gouvernement bolchéviste, la tentative suivie d'un échec retentissant de nationaliser la terre, la nouvelle politique économique des Soviets, ont abouti à un résultat précis et clair celui de constituer le paysan propriétaire de sa terre : en dernière analyse le communisme aura instauré le régime de la propriété privée sur une échelle beaucoup plus vaste qu'auparavant.

Ainsi le communisme n'est pas un remède contre les maux du système capitaliste. Et alors Secrétan va-t-il nous conseiller d'attendre les événements, de pratiquer le « laissez faire, laissez passer » ? Certainement pas.

Tout d'abord il convient de distinguer entre deux genres de propriété : la propriété résultant du travail personnel ; « l'objet de la propriété individuelle est le produit du travail individuel.... Nous voyons, écrit-il, dans la propriété individuelle la conséquence inéluctable et l'indispensable garantie de la liberté personnelle. » (1) Ensuite celle des biens offerts spontanément par la terre, par la nature, sur lesquels tout homme possède en naissant un droit naturel, « dont il ne saurait tirer parti que par son travail. Il a droit à l'instrument de travail et à la matière utilisable fournis par la nature, et si des nécessités économiques ou des circonstances historiques de quelque espèce que ce soit en ont fait sanctionner l'appropriation par quelques-uns, il a le droit à réclamer l'équivalent de cette matière et de cet instrument sous une forme quelconque. » (1)

Tous ceux qui naissent dépourvus d'instrument de travail ont droit à une compensation ; droit naturel au travail? non point dira Secrétan, mais à *l'instrument* qui leur permettra de s'affranchir par le travail.

L'Etat ne doit pas être avare en matière d'enseignement ; il doit donner à l'enfant les armes nécessaires à la lutte pour la vie en le soumettant à un enseignement déterminé : professionnel, technique, etc...

Enfin l'une des questions qui a le plus tourmenté Secrétan c'est

(1) *Les droits....*, p. 200-201.

la question ouvrière : journée normale de travail, participation aux bénéfices, possibilité de racheter son instrument de travail, coopératives de consommation et de production : tels sont les remèdes qu'il propose. Lui qui fut un adversaire convaincu du socialisme d'état, du collectivisme sous toutes ses formes, de tout ce qui tend à diminuer la libre expansion de la personne solidaire de la collectivité, le rendement individuel et l'ordre social, il s'est fait l'apôtre de la *coopération*. Il a été un homme de progrès ; il éprouvait le même sentiment de colère devant ceux qui veulent déposséder le riche que devant ceux qui sous prétexte d'intérêt, de production, etc... gratifient leur subordonné, d'un misérable salaire. Dans des pages admirables (1), Secrétan a esquissé une histoire de ces trois ordres que sont la société religieuse, politique et économique. Il nous montre comment le christianisme tenta de tout absorber en lui, vu l'éminence de son principe ; il absorba la science et se constitua en orthodoxie ; il s'assimila le droit et l'Eglise, en ce faisant l'altéra et dépassa les pouvoirs d'un législateur civil ; ensuite elle s'appropria le gouvernement de la société et en retira des priviléges énormes ; l'Eglise en un mot s'enfonça dans la matière ; elle prétendit au pouvoir sur les âmes, sur les corps, et en définitive s'enlisa dans la matière. « C'est, écrit-il, par ce mélange de tous les principes que le passé s'efforçait de réaliser l'unité dans la vie. Il n'a réalisé que le chaos et ce passé n'est pas encore liquidé. » (1) L'Eglise ainsi corrompue se déchira ; la Réforme ne parvint qu'à substituer l'autorité de la lettre à celle des conciles ; dans la pratique la Réforme renforça la confusion de la morale et du droit et assujettit l'Eglise au pouvoir civil.

Mais la science libérée reléguera à l'arrière plan la religion. « La science devint la religion d'un petit nombre, la politique devint la religion de la société. » (2) L'intérêt politique domine tout, tout converge vers l'Etat : Le Concordat et le système continental marquent le point culminant de cette étape historique ; grâce à cela d'immenses progrès économiques, juridiques et moraux furent accomplis en peu de temps. Mais l'impulsion s'est épuisée ; dans l'Etat divinisé l'homme s'adore ; « quand la politique est une religion, écrit Secrétan, c'est l'ambition qui remplit les âmes,

(1) *Recherches*, p. xxxi et seq. — (2) *Ibid.*, p. xxxix.

chacun veut le pouvoir et le dispute aux autres » (1) et la démocratie conduit infailliblement alors à la tyrannie. Or aujourd’hui le voile se déchire, la politique perd son prestige et tout l’intérêt « se concentre dans la vie inférieure ». L’argent devient l’unique ambition ; la politique elle-même tombe plus que jamais sous le coup de la finance, de l’industrie ; les luttes diplomatiques autour du pétrole, la ruée de l’Europe à la curée russe, voilà les grands faits du jour. Ainsi l’économique acquiert son indépendance et l’humanité apprend à gérer sa richesse collective. A certain égards c’est un bien. « Pourtant, s’écrie Secrétan, avec cet accent qui lui est propre, pourtant l’esprit ne se laisse pas enterrer tout entier dans l’or. La science, le patriotisme, la piété ne sont pas morts, ils se sont éloignés et nous souffrons de leur absence en dépit de nos divertissements. La société n’est pas heureuse : elle a besoin de l’esprit, elle a besoin de vérité plus que jamais. L’humanité ne vit pas sans foi, elle en réclame une, on l’entend, et si son cri paraît faible, c’est qu’elle s’épuise. *Periculum in mora.* » (2)

Tel est le point où nous sommes arrivés aujourd’hui : allons-nous au devant d’un effondrement ou d’une renaissance ? Arrivera-t-on à concilier dans le domaine international la multiplicité des états et le règne du droit, dans l’intérieur des nations le droit de chacun à la vie en même temps que le droit des plus capables à se développer librement, l’égalité et la liberté ? Mais rendra-t-on — et c’est là l’essentiel — à ce monde usé par une civilisation matérialiste, une destinée spirituelle véritable, le sens des responsabilités morales que comporte un développement technique et matériel sans égal dans l’histoire ? Le vingtième siècle sera-t-il le commencement de la décrépitude ou de la renaissance ? La crise que nous traversons est-elle un enfantement ou une agonie ?

Personne ne le sait, car n’en déplaise à certains pseudo-savants, le monde de la vie et de l’esprit échappe aux prises d’un déterminisme nécessaire : il faudrait savoir quelles sont les réserves de vie des sociétés modernes ; cela ne dépend pas de nous. Mais il y a par contre les impondérables d’ordre moral et ceux-ci dépendent de nous.

Je sais qu’aujourd’hui on raille les Wilson et bien d’autres encore qui ont osé proclamer dans la vie politique même certains prin-

(1) *Recherches...*, p. xxxix. — (2) *Ibid.*, p. xliv.

pes qui font rire les esprits désabusés et provoquent le sarcasme des cyniques et des matérialistes, que nous importe : il est encore, Dieu merci, aujourd'hui des réserves de justice et de foi dans les cœurs ; que cette minorité soit animée de cette puissance qu'incarnait la haute personnalité de Secrétan, que remplie de son énergie et de sa foi indomptables, elle aille de l'avant résignée aux défaites et décidée aux victoires, elle pourra faire beaucoup et beaucoup plus qu'on ne pense. « Il faut, écrivait Secrétan, que cette civilisation se purifie et se transfigure dans le feu de la charité, ou qu'elle s'écroule dans l'incendie allumé par la haine, qui couve partout. » (1) Le plus bel hommage que les générations qui montent aujourd'hui puissent rendre à sa grande mémoire, c'est de se soumettre docilement à son influence et de se laisser pénétrer par son esprit et sa puissance. Alors on retrouvera des forces insoupçonnées pour prendre sa part du beau programme qu'il assignait à ses disciples présents et futurs : « Paix au dedans, paix au dehors, tous propriétaires, tous ouvriers, confédération du genre humain, voilà où il faut aller sans s'arrêter et sans flétrir devant les anathèmes, les ricanements et les menaces. » (2)

JEAN DE LA HARPE.

(1) *Civil.*, p. 395. — (2) *Ibid.*, p. 383-384.